

COPIE

- ARTICLE 1^{er} -

8 Trus
Yvoire

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par la place du Thaz à YVOIRE (Hte-Savoie) avec Pégliote, la fontaine ainsi que les immeubles bâtis et non bâtis situés au nord et à l'est de la dite place.

Parcelles cadastrales visées

Section A n° 720 à 723. 728. 729.

Propriétaires intéressés

commune d'Yvoire 722. 728. 729.

BAUD Gaston et Bille y époux Baux-Jeanne à Yvoire 723.

Bouleng Jean-François Jarchimie à Yvoire 716.

Colomb Jean époux Bourier Jeanne à Yvoire 720.

THORENZ Louis, feu François à Yvoire 721.

- ARTICLE 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'Yvoire (Hte-Savoie) et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 Juillet 1944.

Par déléguation :

Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général
des Beaux-Arts.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites :

G. HILAIRE.

Signé : illisible.